5 - REFERENTIELS

Article L6113-1 En savoir plus sur cet article... Créé par LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 (V)

« *Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un* ***référentiel d'activités*** *qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un* ***référentiel de compétences*** *qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un* ***référentiel d'évaluation*** *qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis.* »

REFERENTIEL D'ACTIVITES *décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés*	**REFERENTIEL DE COMPETENCES** *identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités*	**REFERENTIEL D'EVALUATION** *définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis*	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	**CRITÈRES D'ÉVALUATION**
A Activités préparatoires à l'exécution : - Entretien quotidien des capacités physiques en fonction des spécificités vocales : exercices et entraînements permettant le maintien de la disponibilité neuromusculaire de l'artiste lyrique. - Travail autonome sur les œuvres de son propre répertoire de chanteur : observation de grande précision des éléments de l'écriture musicale des textes. - Perfectionnement de la prononciation et de la diction.	- Haut niveau de virtuosité vocale permettant de choisir et de pratiquer les exercices nécessaires au maintien des capacités physiques en fonction de ses connaissances de ses propres moyens, sachant ainsi éviter les risques liés à cette activité physique intensive spécifique. - Connaissances relatives à la technique vocale et au niveau de virtuosité exigé. - Capacité d'aisance dans la réalisation du travail. - Compétences relatives à ses propres caractéristiques vocales pour atteindre l'objectif fixé de précision musicale. - Capacités de précision et de rigueur au cours de l'exécution dans l'ensemble des aspects techniques. - Savoir construire et approfondir l'exécution au plus haut niveau de performance par les connaissances des éléments du langage musical, garantissant ainsi l'absence de contresens dans la réalisation. - Diction en trois langues utilisées dans le répertoire lyrique : français, italien, allemand. - Culture musicale pour comprendre les œuvres et les choisir en fonction des	**1) Procédure d'évaluation à l'issue du cursus.** Récital donné dans des conditions de concert telles qu'elles se présenteront dans le cadre du métier de chanteur, c'est-à-dire : - sans aide extérieure dans l'accomplissement du travail d'exécution - en présence du Jury dont tous les membres ont une parfaite connaissance du répertoire présenté et/ou sont en possession de la partition des œuvres au programme.	**La technique vocale** - La qualité de l'utilisation des moyens physiques sur toute l'étendue de la voix, selon sa classification, dans la réalisation des éléments suivants : richesse et homogénéité du timbre, proportion entre l'intensité et la couleur sonore de la voix, souplesse et continuité mélodique selon les éléments de syntaxe, justesse, stabilité et soutien de la respiration, diction et prononciation, maîtrise du vibrato, résonance en correspondance avec le mode d'émission et l'usage physiologique des organes de la voix. **Les données musicales** - Connaissance des éléments premiers du texte musical, des phrasés et des structures. - Observation des nuances et de leur amplitude. - Réalisation de l'équilibre sonore de l'ensemble de l'œuvre. - Précision de l'émission des sons ; exactitude rythmique en correspondance avec respiration et ponctuation. - Accomplissement des proportions

- Poursuite de l'étude des textes musicaux sur une trajectoire de recherche et de développement. - Prend l'initiative de découvrir et d'intégrer de nouvelles œuvres et de nouveaux rôles chantés pour augmenter son champ de connaissances personnelles et répondre aux demandes de nouvelles programmations.	objectifs de prestation (durée, lieu, type de public). Par conséquent : + savoir choisir dans le répertoire les œuvres ou les rôles les mieux adaptés à son orientation, aux caractéristiques de sa voix (tessiture, ambitus, timbre, puissance) ainsi qu'au type de prestation. + savoir s'engager dans la lecture, la compréhension et les exigences techniques des œuvres à interpréter pour assumer la préparation dans des délais variables. + savoir-faire pour constituer les programmes dans le but de susciter l'intérêt d'un public (en récital). - Capacités d'interprétation des œuvres en s'appuyant sur des connaissances stylistiques permettant d'éviter tout contresens et anachronismes - Capacité à apporter sa sensibilité, à exprimer la force de l'émotion inhérente à la composition exécutée, à diriger ses propres expressions au cours de l'exécution. - Savoir élaborer un programme d'œuvres en fonction de ses qualités artistiques personnelles en regard de la spécificité d'un récital: cohérence, intérêt, mise en valeur de ses propres capacités, tant sur le plan technique qu'expressif. - Intégration et mémorisation des œuvres.	- Selon un programme constitué d'œuvres du répertoire de la musique dite classique choisies par le candidat en toute autonomie de décision, en respectant la durée impartie du récital. Le choix du programme est établi a) en fonction des orientations de style et des caractéristiques de la voix du candidat b) avec l'objectif de révéler les qualités d'aisance vocale et d'observation des styles en situation professionnelle de récital. c) avec un objectif de présentation : parentés d'ordre historique, similitudes ou contrastes de styles, complémentarité d'expression, etc.	agogiques et sonores dans l'accomplissement de la forme et de l'unité de chaque œuvre. **Le programme** - La valeur des œuvres présentées - Le rapport des œuvres choisies avec un objectif de cohérence. **Le style** - Réalisation des exigences des styles propres aux périodes historiques des œuvres interprétées et aux caractéristiques des compositeurs. Cohérence de l'interprétation en fonction de ces exigences.
- Répétitions in situ, individuelles, ou collectives avec les partenaires (acteurs en distribution scénique, chef d'orchestre, accompagnateur-pianiste, chef de chant, ou autres partenaire de production tel qu'ingénieur du son, etc.).	- Capacité à la pratique vocale en ensembles polyphoniques et dans l'exécution de scènes d'opéra mettant en situation différents partenaires vocaux. - Capacité à adapter son jeu à un lieu d'exécution dont les dimensions peuvent être variables. - Confiance en soi pour se présenter en public et bonne estimation de ses compétences en vue de solliciter des engagements. Par conséquent, aptitude à l'écoute critique, aptitude à surmonter les effets de trac quelle que soit la difficulté d'exécution des œuvres et quel que soit le type de public. - Savoir décider de la présentation adaptée en situation publique notamment sur le plan vestimentaire ou manifestation de respect (saluts). - Aptitude à capter l'attention du public tant au plan musical que sur le plan	- sur scène (avec préparation en coulisse) - en public ; public constitué de mélomanes et de professionnels.	**Maîtrise et aisance scénique** - Mémorisation, aisance et posture corporelle, aisance des gestes et des déplacements dans l'espace scénique en adéquation avec le style des œuvres, expressivité vocale et gestuelle. - Maîtrise sur le plan émotionnel : maintien de la concentration et force de communication, contrôle du trac, tenue respectueuse

	visuel - Savoir gérer les impondérables tels que bruits du public ou légers incidents pouvant survenir en scène. - Qualité de tenue en scène : déplacement dans l'espace scénique, habillement adapté à la situation, maîtrise du comportement, maîtrise de l'appréhension face au public. - Cohérence de l'attitude sur scène avec, d'une part, la situation d'exécution publique, d'autre part avec le programme exécuté ; cette cohérence conduisant à soutenir l'intérêt du public. - Capacité à percevoir les mauvaises orientations sur le plan physiologique pouvant provoquer des pathologies. - Savoir gérer l'usage de sa voix		
- Veille à conserver ses organes vocaux en bonne santé afin de préserver les capacités au meilleur niveau et se tenir prêt à toute opportunité d'activités professionnelles. **B Activités de production.** - Prestations pour l'enregistrement de CD ou DVD. Participation critique à la sélection des éléments. - Participations à des spectacles ou à des émissions (radio ou télévision) - Production individuelle publique, c'est-à-dire en récital. - Production collective publique : prestation lyrique (opéra ou concert) avec orchestre ou divers ensembles	- Développement de son propre réseau professionnel. - Savoir solliciter des engagements en s'appuyant sur une confiance en soi et une juste estimation de ses capacités.	- Durée conséquente de la prestation **2) Pour la procédure de VAE, voir la présentation spécifique fiche 9.**	**Santé de la voix.** - Elle se révèle par : + soit le maintien des qualités vocales pendant la durée totale de la prestation + soit une fatigue vocale révélée par un assèchement du larynx, une modification involontaire du timbre ou de l'intensité, des déficiences de la justesse de l'intonation…

instrumentaux. **C Communication** - Veille à la promotion de ses compétences et de ses réalisations envers le public et envers le monde professionnel : organisateurs de concerts, directeur artistique de théâtre ou d'opéra, responsables de programmation, agents d'artistes, presse. - Maintien et développement des relations avec d'autres musiciens en vue de concerts communs. - Utilisation des moyens des divers médias existant pour faciliter les sollicitations d'engagements. Eventuellement ouverture de son propre site internet pour informer de ses activités artistiques.	- Savoir utiliser l'outil informatique pour les nécessités de communication		**En conclusion** Toutes les données décrites ci-dessus en six catégories sont associées dans une même évaluation. L'évaluation porte donc sur leur synthèse, c'est-à-dire sur la résultante des choix effectués par le candidat concertiste montrant sa capacité à gérer de manière responsable l'ensemble des données en regard de l'objectif à atteindre. Cet objectif est l'exécution en tout point précise des œuvres programmées, avec trois corollaires à l'exigence de précision : - l'autonomie dans l'exécution - l'absence de défaillances - la captation de l'intérêt du public. *Les critères d'évaluation donnés ci-dessus sont en référence autant au chapitre A qu'au chapitres B et C du référentiel d'activités ; le chapitre B étant la résultante directe de A et C, excepté pour ce qui concerne l'aspect travail avec orchestre.*

Le cas échéant, description de tout autre document constitutif de la certification professionnelle.